

DÉPARTEMENT DE L'OISE



ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CANTON DE CRÉPY-EN-VALOIS

MAIRIE DE GLAIGNES

4 rue de Metz – 60129 GLAIGNES
03.44.59.04.10

Numéro de dossier : **CU 060 274 25 00008**

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT N° 2509003

Vu la demande du 29/09/2025 présentée par

Maître Nicolas CLAYE
178 Avenue Octave BUTIN
60280 MARGNY LES COMPIÈGNE

Pour : l'alignement de la parcelle cadastrée ZA 10
Située sur le territoire de la commune de GLAIGNES
À l'adresse : 26 Rue Chantepie

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.112-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.621-30 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan cadastral ;

Considérant qu'il convient de fixer l'alignement du domaine public communal en bordure de la propriété concernée et de porter à la connaissance des parties les servitudes éventuelles y afférentes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Objet de l’arrêté

Le présent arrêté a pour objet de fixer l’alignement applicable à l’immeuble situé 26 Rue Chantepie – 60129 GLAIGNES, cadastré section ZA n° 10, en vue de la vente de ces biens.

L’alignement est conforme aux limites actuelles du domaine public communal, tel que représenté au plan annexé.

ARTICLE 2 – Servitudes d’utilité publique

Aucune servitude d’utilité publique n’a été recensée à ce jour sur la parcelle susmentionnée.

ARTICLE 3 – Information des parties

Le présent arrêté est établi à la demande de Maître Nicolas CLAYE, en vue de son insertion au dossier de vente de l’immeuble concerné.

Il pourra être communiqué à toutes les parties prenantes (notaire, vendeur, acquéreur) à titre informatif et préventif.

ARTICLE 4 – Exécution

Le Maire de la commune de Glaignes est chargé de l’exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 – Affichage

Le présent arrêté sera affiché en Mairie

ARTICLE 6 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l’intéressé.

Fait à Glaignes, le 29.09.2025

Le Maire,
Marie-Paule TARDIVEAU

